

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMMERCE ALIMENTAIRES/NON-ALIMENTAIRES

TYPE D'ETABLISSEMENT :

SUPERFICIE : $\geq 1000m^2$ * $< 1000m^2$

Nom et adresse du commerce :

N° d'entreprise :

Nom du gérant :

Tél. : **GSM :**

Email :

Nature : Jour Nuit

Jour de fermeture : Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche

Horaires d'ouvertures :

REMARQUES :

***Votre commerce a une superficie égale ou supérieur à 1000m2, celui-ci ne peut être ouvert qu'après un avis favorable des services de l'administration communale et de la police**

Pour ce faire, certains documents doivent nous parvenir, à savoir :

- o **rapport de visite du Service Incendie** avec avis favorable (un formulaire de demande de passage du service incendie est jointe au courrier). Veuillez me faire parvenir une copie de la demande une fois introduite ;
- o **attestation de conformité au Règlement Général des Installations Electriques** délivrée par un organisme agréé par le Ministère des Affaires Economiques ;
- o **attestation d'assurance Responsabilité Civile Objective (RCO) ;**
- o **certificat de moralité (casier judiciaire)** de toute personne qui vendent des boissons fermentées et alcoolisées > extrait 596.1-8 - débit de boissons fermentées/débit de boissons spiritueuses (à demander à l'administration communale de votre lieu de résidence) ;

Sont soumis au préalable à l'obtention d'un permis d'urbanisme :

- *Tout changement de destination ou d'utilisation,*
- *Le placement et/ou la modification d'une enseigne (lumineuse ou non) ou d'une terrasse située en dehors de l'espace public,*
- *La modification de la vitrine.*

Adresses et téléphones utiles :

- **Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente (SIAMU)** tel : 02/208.84.30
Avenue de l'Héliport, 15, 1000 Bruxelles
- **Wolu-mag**..... tel : 02/773.07.47 – gdaneels@woluwe1150.be
- **Urbanisme**..... tel : 02/773.06.01 - urbanisme@woluwe1150.be